

LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN



La Commune de Saint-Philibert a lancé en 2009 les études préalables à l'aménagement du secteur du Bois du Dolmen, qui ont abouties à l'élaboration d'un projet de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), présenté à la population au cours de l'été 2010.

Suite à l'avis de la DREAL en date du 18 février 2011, des études complémentaires ont été menées. Les conclusions de ces études n'ont pas permis la poursuite du projet initial de ZAC.

En 2012, la Commune a donc décidé de se concentrer sur la réalisation d'une première opération d'aménagement sur un secteur inférieur à 2 hectares, située en 2Aua au PLU, en continuité du lotissement des Hauts du Ponant.

Le PLU de la commune de Saint-Philibert a été approuvé le 6.07.2010 mais attaqué en 1^{ère} et 2^{ème} instance. Le rendu définitif de ces contentieux a été connu en juin 2015.

Début 2016, le projet initial a été repris en le modifiant. En effet, ne sachant pas si la commune allait subir une fermeture de classe, il a été décidé de reporter la construction d'une nouvelle école et favoriser le logement.

Les objectifs initiaux de la collectivité ont été réaffirmés, à savoir de favoriser l'accueil des jeunes ménages avec enfants, sur le territoire communal et de renforcer la centralité du centre-bourg par une intégration réussie du projet d'aménagement dans son environnement bâti, paysager et naturel.

